Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h00 Réference de l'AR: 010-200062107-20220708-CA20220708\_15-DE Conseil d'Administration Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022

Délibération du CA20220708\_15



### Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

### Date de convocation :

01 07 2022

## Date d'affichage :

01 07 2022

Nombre de membres: 33

## Nombre de membres en

exercice: 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 18

### Ayant pris part au vote :

24 dont 6 procurations

#### Résultat du vote :

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

## Avis du Bureau Syndical:

Favorable: 6 Défavorable: 0 Abstention: 0

## Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 08 07 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

#### Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, FIGIEL, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, JAY, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

#### Sont excusés et donnent procuration :

- M. BOISSEAU donne procuration à M. JAY
- M. BRET donne procuration à Mme THOMAS
- M. DRAGON donne procuration à Mme LEROY
- M. LAMY donne procuration à M. JUILLET
- M. LANTHIEZ donne procuration à M. JUILLET
- M. MASURE donne procuration à M. MAILLET

### Sont Absents:

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, DUQUESNOY, FINELLO, GAUDY, LE CORRE, LEIX, MANDELLI, PELOIS.

### Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

### Secrétaire de séance :

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

## <u>Au titre du Bureau Syndical hors membre du </u> d'Administration y compris procurations :

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, LAGOGUEY, VIART.

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels

Pièce-jointe : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022 4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Régie du SDDEA Page 1 / 3 Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h00

Délibération du
Réference de l'AR: 010-200062107-20220708-CA20220708\_15-DE

Conseil d'Administration

Affiché le 26/07/2022; Certifié exécutoire le 26/07/2022

## LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Les études établies par la Régie du SDDEA sont détaillées dans le dossier technique ci-joint.

Pour ces travaux dont le coût total est estimé à 41 200 € HT, la Régie du SDDEA peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels ;

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CA20220708 15

Subvention du Conseil Départemental de l'Aube (20 % de 19 300 € HT, montant éligible) À la charge de la Régie du SDDEA 37 340,00 € Montant TOTAL HT 41 200,00 €

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'ADOPTER** tous les projets présentés et validés par chaque COPE concerné ainsi que les devis correspondants établis par la Régie du SDDEA ;
- D'ADOPTER le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de l'Aube la programmation d'une aide financière à partir des crédits du département au titre de la mise en place de dispositifs liés à l'autosurveillance réglementaire et à la sécurité des personnels ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution de l'aide correspondante ;
- **DE DEMANDER**, eu égard à l'importance réglementaire de ces travaux une dérogation pour faire engager ces travaux dans les plus brefs délais ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget en dépenses et en recettes les crédits correspondant à cette opération ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Régie du SDDEA Page 2 / 3

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h00

Délibération du Réference de l'AR : 010-200062107-20220708-CA20220708\_15-DE

Conseil d'Administration

Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022

CA20220708\_15

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.i

## Pour extrait conforme, Le Président,

**NICOLAS JUILLET** 2022.07.25 16:54:58 +0200 Ref:20220718\_103603\_1-3-S Signature numérique le Président

Nicolas JUILLET

## **Nicolas JUILLET**

Régie du SDDEA Page 3 / 3

i La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h00 Réference de l'AR : 010-200062107-20220708-CA20220708\_15-DE Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022



## **RÉGIE DU SDDEA**

## Assainissement des eaux usées des communes rurales

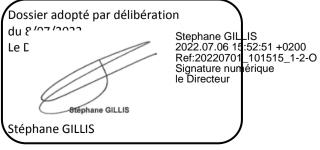
## MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS LIÉS A L'AUTO-SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE ET A LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS

## DOSSIER TECHNIQUE

## Sommaire:

TABLEAU RÉCAPITULATIF
MÉMOIRES DESCRIPTIFS
PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DES TRAVAUX
PLANS DE SITUATION OU SYNOPTIQUES





## DEMANDE DE SUBVENTION

Tableau récapitulatif des travaux - REUNION DU CA-BS DU 13/05/2022

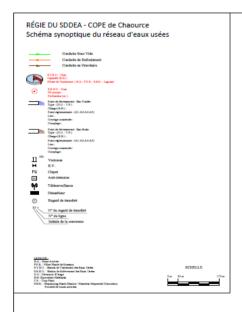
N°	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT	Lieu de travaux	Canton	N° dossier	Nature des opérations	Nature des travaux	Total HT	Total HT subventionnable	Montant HT subvention
1	COPE AC CHAOURCE	Station d'épuration de Chaource	Chaource	12-22i0129	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto- surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'un débitmètre électromagnétique sur la production de boues au point Sandre A6	3 300,00 €	3 300,00 €	660,00 €
2	COPE AC CHAOURCE	Station d'épuration de Chaource	Chaource	12-22i0136	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto- surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station au point Sandre A3	3 200,00 €	3 200,00 €	640,00 €
3	COPE AC MARIGNY LE CHATEL	Station d'épuration de Marigny le Châtel	Aix-en-Othe	05-22i5711	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto- surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Création d'un point SANDRE réglementaire A2 en amont de la station de traitement des euax usées	6 800,00 €	6 800,00 €	1 360,00 €
4	COPE AC VILLENAUXE LA GRANDE	station d'épuration de Villenauxe la Grande	Nogent sur Seine	05-22i5716	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto- surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'un débitmètre au point A2 suite courrier de la police de l'eau	27 000,00 €	5 100,00 €	1 020,00 €
5	COPE AC VILLENAUXE LA GRANDE	Station d'épuration de Villenauxe la Grande	Nogent sur Seine	12-22i3516	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto- surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels	Installation d'un pluviomètre à augets basculants à la station (point Sandre)	900,00€	900,00€	180,00 €
	•	MON	TANT TOTAL HO	RS TAXES			41 200,00 €	19 300,00 €	3 860,00 €

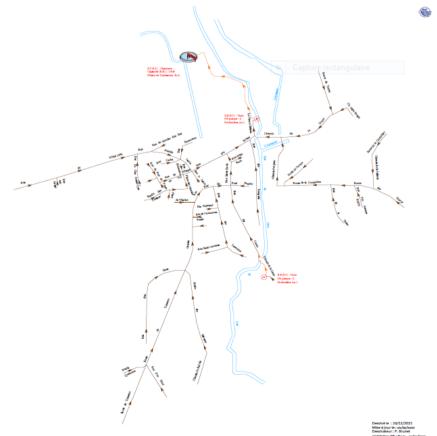
Montant restant à la charge de la Régie du SDDEA 37 340,00 €



## RÉGIE DU SDDEA MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	12-22i0129			
	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Collectivité	COPE AC CHAOURCE			
Canton	Chaource			
	Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques			
Nature des opérations	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels			
	Installation d'un débitmètre électromagnétique sur la production de boues au point Sandre A6			
Lieu des travaux	Station d'épuration de Chaource			
	La mesure et l'enregistrement en continu du débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.			
Justification des travaux	La mesure du volume journalier par sous-bassin de collecte corrélée à la pluviométrie et à la niveaumétrie de la nappe permet d'estimer les volumes d'eaux claires d'origine météorites ou d'infiltration. Le suivi de ces indicateurs permet de sectoriser les entrées d'eaux claires parasites et également d'évaluer l'efficacité des travaux de renouvellement des réseaux.			
	Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.			
Descriptif des travaux	<ul> <li>Ouverture d'une tranchée de 20 ml, fourniture et pose de gaines et câbles électriques, y compris passage en fondation local technique, évacuation des déblais et remblayage en concassé 0/20 avec compactage</li> <li>Dégagement de la conduite de refoulement, arrêt du pompage, vidange de la conduite, coupes sur conduite, fourniture et pose d'un regard béton 1000 x 1000 x 1000 avec tampon composite PE,</li> <li>Installation d'un débitmètre électromagnétique avec raccordement hydrauliques, remise en service du refoulement,</li> </ul>			
	- Raccordement électrique dans l'armoire de commande, et sur l'automate de télégestion, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision.			
Montant total des travaux	<b>3 300,00 € HT</b> soit 3 300,00 € TTC  Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.			
Montant total HT des travaux éligibles	3 300,00 € HT			
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 660,00 €  3 300,00 € 20% de 3 300,00 €  - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 2 640,00 €  - TVA  - Montant total TTC 3 3 300.00 €			

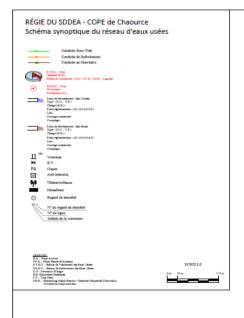


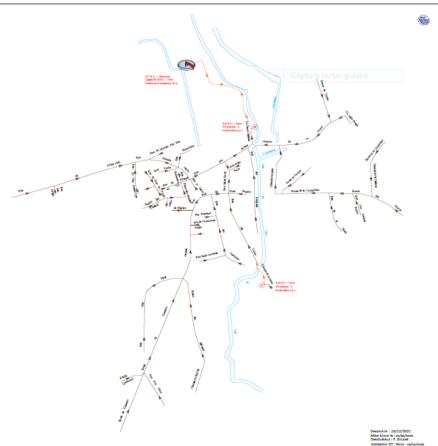




## MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	12-22i0136			
	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Collectivité	COPE AC CHAOURCE			
Canton	Chaource			
	Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques			
Nature des opérations	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels			
	Installation d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station au point Sandre A3			
Lieu des travaux	Station d'épuration de Chaource			
	La mesure et l'enregistrement en continu du débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.			
Justification des travaux	La mesure du volume journalier par sous-bassin de collecte corrélée à la pluviométrie et à la niveaumétrie de la nappe permet d'estimer les volumes d'eaux claires d'origine météorites ou d'infiltration. Le suivi de ces indicateurs permet de sectoriser les entrées d'eaux claires parasites et également d'évaluer l'efficacité des travaux de renouvellement des réseaux.  Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.			
- Ouverture d'une tranchée de 20 ml, fourniture et pose de gaines et câbles électriques, y compris passage en fondat technique, évacuation des déblais et remblayage en concassé 0/20 avec compactage - Dégagement de la conduite de refoulement, arrêt du pompage, vidange de la conduite, coupes sur conduite, fourn regard béton 1000 x 1000 x 1000 avec tampon composite PE, - Installation d'un débitmètre électromagnétique avec raccordement hydrauliques, remise en service du refoulemen - Raccordement électrique dans l'armoire de commande, et sur l'automate de télégestion, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision.				
Montant total des travaux	3 200,00 € HT soit 3 200,00 € TTC  Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.			
Montant total HT des travaux éligibles	3 200,00 € HT			
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 640,00 € <b>3 200,00 € 20%</b> de 3 200,00 €  - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 2 560,00 €  - TVA - Montant total TTC 3 200,00 €			







## MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

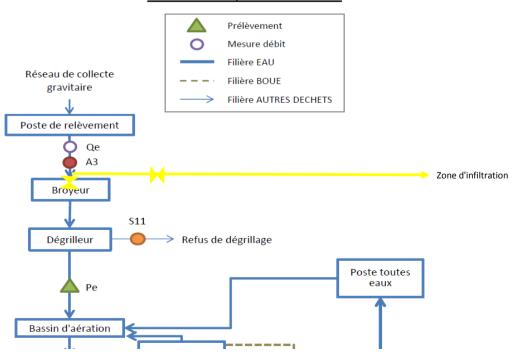
Référence du dossier	05-22i5711			
6 H . 1 H .	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Collectivité	COPE AC MARIGNY LE CHATEL			
Canton	Aix-en-Othe			
	Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques			
Nature des opérations	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels			
	Création d'un point SANDRE réglementaire A2 en amont de la station de traitement des euax usées			
Lieu des travaux	Création d'un point SANDRE réglementaire A2 en amont de la station de traitement des euax usées			
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement en continu du débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.  Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.			
- Installation d'un té Fonte et d'un robinet vanne DN 125 sur conduite existante en amont du dégrilleur mécanic  Descriptif des travaux  - Terrassement pour ouverture de tranchée avec évacuation des déblais, fourniture de 54 ml de conduite PEHD avec sablage et remblaiement avec compactage,  - Dossier de recolement.				
Montant total des travaux	<b>6 800,00 € HT</b> soit 6 800,00 € TTC  Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.			
Montant total HT des travaux éligibles	6 800,00 € HT			
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 1 360,00 €  6 800,00 € 20% de 6 800,00 €  - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 5 440,00 €  - TVA - Montant total TTC 6 800,00 €			

031022401000 SCEN SANDRE V6 26-03-2020 STEP MARIGNY LE CHATEL

Schéma SANDRE

MARIGNY LE CHATEL (	(031022401000)			
Date de mise à jour : 26/03/2020				

## Schéma des points SANDRE

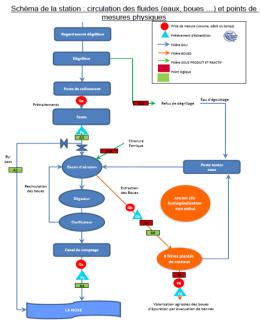




## MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	05-22i5716			
	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Collectivité	COPE AC VILLENAUXE LA GRANDE			
Canton	Nogent sur Seine			
	Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques			
Nature des opérations	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels			
	Installation d'un débitmètre au point A2 suite courrier de la police de l'eau			
Lieu des travaux	station d'épuration de Villenauxe la Grande			
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement en continu du débit sur ce point réglementaire sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.  Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.			
Descriptif des travaux	- Gestion des DT et DICT, - Terrassement pour ouverture de tranchée et dégagement des fondationsdu local technique avec évacuation des déblais fourniture de 16 ml de gaines et de cables electriques, sablage, remblaiement en concéssé 0/20 avec compactage, - Terrassement pour dégagement de la conduite de refoulement, arrêt du pompage, vidange de la conduite, coupes sur conduite, fourniture et pose d'un regard béton 1000 x 1000 avec tampon composite PE, - Installation d'un débitmètre électromagnétique avec raccordement hydrauliques, remise en service du refoulement, - Raccordement électrique dans l'armoire de commande, et sur l'automate de télégestion, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision.			
Montant total des travaux	<b>27 000,00 € HT</b> soit 27 000,00 € TTC  Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.			
Montant total HT des travaux éligibles	5 100,00 € HT			
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube 1 020,00 € <b>5 100,00 € 20%</b> de 5 100,00 €  - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE 25 980,00 €  - TVA - Montant total TTC 27 000,00 €			







## MEMOIRE EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

Référence du dossier	12-22i3516			
Collectivité	REGIE DU SDDEA - BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Concentrate	COPE AC VILLENAUXE LA GRANDE			
Canton	Nogent sur Seine			
	Opérations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques			
Nature des opérations	Mise en place d'un dispositif lié à l'auto-surveillance réglementaire et à la sécurité des personnels			
	Installation d'un pluviomètre à augets basculants à la station (point Sandre)			
Lieu des travaux	Station d'épuration de Villenauxe la Grande			
Justification des travaux	La mesure et l'enregistrement en continu de la pluviométrie sont imposés par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.  Cette mesure permet de determiner le volume des eaux claires parasites d'infiltration ou météorites et de vérifier si les travaux de réhabilitation du réseau de collecte sont efficaces. Ces donénes apparaissent dans le bilan annuel (code de l'environnement).  Le Service de la Police de l'Eau a demandé l'installation de cet équipement dont l'absence actuelle engendre une non conformité réglementaire.			
Descriptif des travaux	- Fourniture et pose d'un pluviometre à auget à la STEU, - Paramétrage de la télégestion et de la supervision.			
Montant total des travaux	<b>900,00 € HT</b> soit 900,00 € TTC  Voir la proposition technique et financière et le schéma synoptique des ouvrages ci-après.			
Montant total HT des travaux éligibles	900,00 € HT			
Plan de financement	- Subvention du Conseil Départemental de l'Aube  900,00 € 20% de 900,00 €  - Participation de la RÉGIE DU SDDEA - COPE  - TVA  - Montant total TTC  180,00 €  720,00 €  900,00 €			

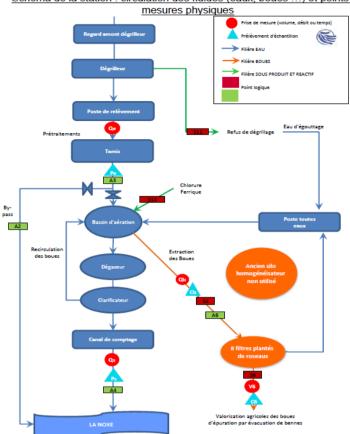




Nom de la station (code): "VILLENAUXE LA GRANDE" (031042001000)

Date de mise à jour: 16/06/2022

Schéma de la station : circulation des fluides (eaux, boues ...) et points de





**DEMANDEUR** 

**COPE AC DE CHAOURCE** 

ADRESSE DU DEMANDEUR

22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE

**OBIET DE LA PRESTATION** 

INSTALLATION D'UN DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE SUR LA PRODUCTION DE BOUES - POINT SANDRE A6 - STATION

**EPURATION** 

**CODE TBB** 

2024

**DATE D'ETABLISSEMENT** 

17/03/2022

**DUREE DE VALIDITE** 

6 mois

ADRESSE D'INTERVENTION

- 10210 CHAOURCE FRANCE

CONTACT

NOM: RONDEAU Cendrine Téléphone: 03.25.72.19.62

E-mail: cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
IMPORTANT : La mesure et l'enregistrement du volume de d'épuration de Chaource (point SANDRE A6).	boues produi	tes est obligatoi:	re pour la :	station
1) Consignation de l'armoire de commande, mise en dépression et vidange partielle de la conduite, découpe de la canalisation existante, fourniture et pose d'un débitmètre électromagnétique de marque KROHNE de type Optiflux 2100 déporté DN80, y compris joints, manchettes inox, raccordement électrique avec protection adaptée, paramétrage, levée de la consignation électrique, mise en service, essais, vérification du bon fonctionnement et constitution du dossier de récolement numérique  2) mise en place d'un transmetteur radio entre le débitmètre et le poste local de télégestion permettant l'enregistrement des volumes extrait sur la télégestion selon les prescriptions de l'AESN.  NB: La cahier de vie sera à mettre à jour (SANDRE).	1	3 300,00 €	-	3 300,00 €



Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire: FR77820972552 RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA) Cité administrative des Vassaules 22 rue Grégoire-Pierre Herluison C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



Désignation

Quantités estimées

Prix en € HT

Unité

Montant estimé

La présente proposition est valable jusqu'au 30 mai 2022.

Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.

**Délai estimé de début des travaux:** Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	3 300,00 €
Total TVA	0,00€
Total TTC	3 300,00 €

## **RÉGIE DU SDDEA**

Nom Prénom: CONROUX lichel Date: 17/3/2022 \_ Directeu industriel.

Signature:

Nom Prénom:

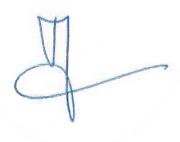
Qualité:

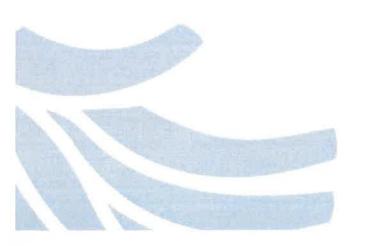
Date :

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant

**ACCEPTATION DU DEMANDEUR** 

l'exécution des prestations »)





Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire : FR77820972552 RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILLEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA) Cité administrative des Vassaules 22 rue Grégoire-Pierre Herluison C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



**DEMANDEUR** 

**COPE AC DE CHAOURCE** 

**ADRESSE DU DEMANDEUR** 

22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE

**OBIET DE LA PRESTATION** 

INSTALLATION D'UN DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE EN ENTREE DE STATION D'EPURATION - POINT SANDRE A3

2024

**CODE TBB** 

17/03/2022

**DUREE DE VALIDITE** 

6 mois

ADRESSE D'INTERVENTION

DATE D'ETABLISSEMENT

- 10210 CHAOURCE FRANCE

CONTACT

NOM: RONDEAU Cendrine Téléphone: 03.25.72.19.62

E-mail: cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation

Quantités estimées

Prix en € HT

Unité

Montant estimé

1) Consignation de l'armoire de commande, mise en dépression et vidange partielle de la conduite, réalisation des DT-DiCT, découpe de la canalisation existante, fourniture et pose d'un débitmètre électromagnétique de marque KROHNE de type Optiflux 2100 déporté DN100, y compris joints, raccordement électrique avec protection adaptée, paramétrage, levée de la consignation électrique, mise en service, essais, vérification du bon fonctionnement et constitution du dossier de récolement numérique.

Mise à jour du cahier de vie à prévoir (procédure SANDRE).

Montant total des travaux

1

3 200,00 €

3 200.00 €

La présente proposition est valable jusqu'au 30 mai 2022.

Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total. CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.

**Délai estimé de début des travaux:** Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	3 200,00 €
Total TVA	0,00€
Total TTC	3 200,00 €



Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N° TVA intracommunautaire : FR77820972552 RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA) Cité administrative des Vassaules 22 rue Grégoire-Pierre Herluison C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



**RÉGIE DU SDDEA** 

Nom Prénom : CONPOUX M'Clel Date : 17 18 12022

Signature:

**ACCEPTATION DU DEMANDEUR** 

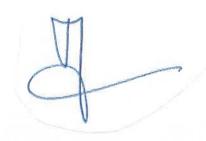
Nom Prénom:

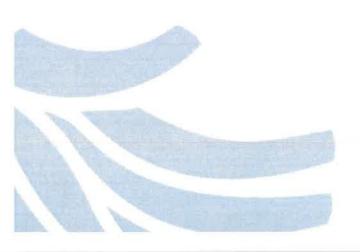
Qualité:

Date:

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant

l'exécution des prestations »)





Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire : FR77820972552 RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA) Cité administrative des Vassaules 22 rue Grégoire-Pierre Herluison C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



DEMANDEUR COPE AC de MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY

ADRESSE DU DEMANDEUR 22 rue Grégoire-Pierre Herluison, Cité Administrative des Vassaules -

C.S. 23076 - 10012 TROYES FRANCE

OBJET DE LA PRESTATION Installation d'un by-pass A2 à la STEU

CODE TBB 2025

DATE D'ETABLISSEMENT 08/06/2022

**DUREE DE VALIDITE** 6 mois

ADRESSE D'INTERVENTION Chemin de l'etang - 10350 MARIGNY-LE-CHATEL FRANCE

**CONTACT** NOM : COURSEAUX Christelle Téléphone : 03.25.39.84.53

E-mail: christelle.courseaux@sddea.fr

Désignation	Quantités estimées	Prix en € HT	Unité	Montant estimé
1) Amenée et repli du matériel, signalisation du chantier et terrassement pour dégagement de la conduite de rejet.	1	696,00€	U	696,00€
5) Fourniture et pose de canalisation d'assainissement PE DN125 électro soudable comprenant: - l'ouverture de la tranchée, - la préparation du fond de fouille, - la pose et calage de la canalisation gravitaire, - le grillage avertisseur détectable marron, - les pièces accessoires (coudes, brides).	54	76,00 €	ML	4 104,00 €
6) Raccordement au collecteur existant comprenant la fourniture et pose d'un raccord piquage mixte 200x160, d'une réduction 160x125 et d'un manchon DN125.	1	463,00 €	U	463,00 €
9) Chargement et évacuation des déblais.	20	20,00€	М3	400,00€
10) Fourniture et mise en oeuvre de sable 0/4.	5	40,00€	М3	200,00€
11) Fourniture et mise en oeuvre de concassé 0/20.	15	40,00€	М3	600,00€
12) Levé topographique en X, Y, Z avec géo référencement en planimétrie et altimétrie, conformément au décret du 5 octobre 2011.	1	142,00€	F	142,00€
13) Divers et imprévus.	1	195,00€	F	195,00€





**Délai estimé de début des travaux:** Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	6 800,00 €
Total TVA	0,00€
Total TTC	6 800,00 €

## **RÉGIE DU SDDEA**

Nom Prénom : POTTIER Denis Qualité : Directeur des Territoires

Date: 08/06/2022

Signature:

## **ACCEPTATION DU DEMANDEUR**

Nom Prénom : Qualité :

Date:

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant

l'exécution des prestations »)



Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire : FR77820972552 RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA) Cité administrative des Vassaules 22 rue Grégoire-Pierre Herluison C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



## PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'INTERVENTION

## N° 05-22i5716

**RÉGIE DU SDDEA DEMANDEUR** 

**COPE AC DE VILLENAUXE LA GRANDE** 

ADRESSE DU DEMANDEUR 22 rue Grégoire-Pierre Herluison - CS 23076 - 10012 TROYES Cedex **OBJET DE L'INTERVENTION** 

CRÉATION D'UN POINT RÈGLEMENTAIRE SANDRE A2 EN AMONT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

DATE D ÉTABLISSEMENT **DURÉE DE VALIDITÉ** 

05/06/2022 6 mois

ADRESSE D'INTERVENTION

Poste de refoulement principal des eaux usées

CONTACT

Cendrine RONDEAU - tél. 03 25 72 19 62

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	
Gestion des DT, DICT, terrassement pour dégagement de la cuve du poste de refoulement, terrassement					
de fouille pour le regard technique, percement mécanique de la cuve, raccordement sur PVC DN 200 avec					
joint souple, fourniture et pose d'un regard béton avec couverture par dalle béton et tampon PE, fourniture					
et pose d'un débitmètre électromagnétique DN 200, les tubes, raccords, joints					
Montant des travaux	1	F	12 000,00 €	12 000,00 €	
Fourniture et pose de 30 ml de conduite PVC CR16 DN 200 avec ouverture de la tranchée, tube, grillage,					
sablage, remblaiement, et installation d'un clapet antiretour au niveau du rejet dans La Noxe					
Montant de la mission	1	F	12 000,00 €	12 000,00 €	
Déconnexion de la canalisation d'eaux pluviales sur le réseau séparatif des eaux usées en amont du					
dégrilleur mécanique					
Montant de la mission	1	F	3 000,00 €	3 000,00 €	
		Total HT		27 000,00 €	
		TVA à	0,0%	- €	
		Total TTC		27 000,00 €	

Le directeur industriel,

ACCEPTATION DU DEMANDEUR

Michel CONROUX

Établissement public industriel et commercial

Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière

N° TVA intracommunautaire: FR77820972552

RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA

DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)

22 rue Grégoire-Pierre Herluison CS 23076 - 10012 Troyes Cedex

Tél.: 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email: sddea@sddea.fr



DEMANDEUR COPE AC DE VILLENAUXE-LA-GRANDE

ADRESSE DU DEMANDEUR 22 Rue Grégoire Pierre Herluison - 10000 TROYES FRANCE

OBJET DE LA PRESTATION INSTALLATION D'UN PLUVIOMETRE A AUGETS BASCULANTS

A LA STATION D'EPURATION

CODE TBB 2024

**DATE D'ETABLISSEMENT** 12/04/2022

**DUREE DE VALIDITE** 6 mois

ADRESSE D'INTERVENTION Ouvrage :

10370 VILLENAUXE-LA-GRANDE

LOCAL TECHNIQUE

CONTACT NOM : RONDEAU Cendrine Téléphone : 03.25.72.19.62

E-mail: cendrine.rondeau@sddea.fr

Désignation

Quantités estimées

Prix en € HT Unité Montant estimé

Installation d'un pluviomètre avec sortie TOR, support, câble posé sous gaine, raccordement à la télégestion et mise à jour de la supervision.

NB : Cet équipement est obligatoire pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH (scénario SANDRE).

Montant des travaux

1 900,00 € - 900,00 €

La présente proposition est valable 6 mois à partir de sa date d'établissement.

Les prestations et/ou les travaux sont facturés au réel : les pièces posées, le temps passé, éventuellement le matériel loué et la sous-traitance dans le respect du présent montant total.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Compte tenu de l'importance et de la durée de certains travaux et prestations, ceux-ci et/ou celles-ci peuvent faire l'objet de plusieurs factures (situations) en fonction de l'avancement réel du chantier.

**Délai estimé de début des travaux:** Les travaux débuteront au plus tôt 3 semaines après la date de réception du devis signé si les conditions administratives sont remplies

Total HT	900,00€
Total TVA	0,00€
Total TTC	900,00€

Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr



## **RÉGIE DU SDDEA**

Nom Prénom : CONROUX Michel Qualité : Directeur Industriel

Date: 12/04/2022

Signature:



## **ACCEPTATION DU DEMANDEUR**

Nom Prénom:

Qualité : Date :

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord | Proposition reçue avant

l'exécution des prestations »)



Etablissement public industriel et commercial Régie dotée de la personnalité juridique et autonomie financière N°TVA intracommunautaire : FR77820972552
RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTIFICATION (RÉGIE DU SDDEA)
Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
C.S 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr